



# CP 330013 - Services de Soins à Domicile

E.R. : Eric Dubois – Boulevard Baudouin 8, 1000 Bruxelles

20/11/20

## Bonnes nouvelles pour le personnel des services de soins à domicile !

### **Prime d'encouragement unique de 985 € bruts, également pour le personnel des services de soins à domicile!**

Le gouvernement fédéral avait décidé la semaine dernière d'octroyer une prime d'encouragement unique au personnel hospitalier pour compenser les efforts supplémentaires déployés lors de la deuxième vague de la pandémie de Covid-19.

Ces dernières années, les partenaires sociaux (syndicats et employeurs) ont déployé de nombreux efforts pour atteindre et maintenir l'égalité de traitement pour l'ensemble du personnel des secteurs fédéraux de la santé par le biais de divers accords sociaux. La mise en œuvre du modèle salarial de l'IFIC, notamment, confirme cet objectif.

Afin de garantir la continuité de l'égalité de traitement de ce personnel, les partenaires sociaux, y compris la CGSLB, ont vivement insisté pour que cette prime d'encouragement unique soit également accordée au personnel des services de soins à domicile.

### **985 euros bruts encore en 2020 !**

Aujourd'hui, nous pouvons vous confirmer formellement que la prime d'encouragement unique de 985 euros bruts sera également accordée au personnel des services de soins à domicile.

Elle sera versée encore cette année.

La prime sera versée au prorata des heures de travail effectuées au cours de la période allant du 1er septembre 2020 au 30 novembre 2020. La prime sera versée en décembre, en même temps que la prime de fin d'année. Vous trouverez plus d'informations dans le texte du protocole [ci-joint](#).